



# Barème d'imposition des particuliers

## OBJECTIFS ET DESCRIPTION

Le présent guide traite de la majorité des mesures fiscales applicables aux particuliers. Toutefois, avant de traiter de mesures spécifiques, il convient de s'attarder au barème d'imposition du revenu puisque sa structure progressive a un impact important sur l'impôt que les particuliers ont à payer. Rappelons que le gouvernement fédéral a réduit le taux d'imposition applicable à la première tranche de revenu imposable pour le faire passer de 15 % à 14 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025<sup>1</sup>. Les tableaux suivants illustrent les barèmes d'imposition des particuliers<sup>2</sup> du fédéral et du Québec pour les années d'imposition 2025 et 2026<sup>3</sup>.

Barème d'imposition des particuliers, fédéral et Québec, année d'imposition 2025

Barème fédéral				Barème du Québec		
Revenu imposable dépasse	ne dépasse pas	Taux	Taux au Québec	Revenu imposable dépasse	ne dépasse pas	Taux
0 \$	57 375 \$	14,50 %	12,11 %	0 \$	53 255 \$	14,00 %
57 375 \$	114 750 \$	20,50 %	17,12 %	53 255 \$	106 495 \$	19,00 %
114 750 \$	177 882 \$	26,00 %	21,71 %	106 495 \$	129 590 \$	24,00 %
177 882 \$	253 414 \$	29,00 %	24,22 %	129 590 \$		25,75 %
253 414 \$		33,00 %	27,56 %			

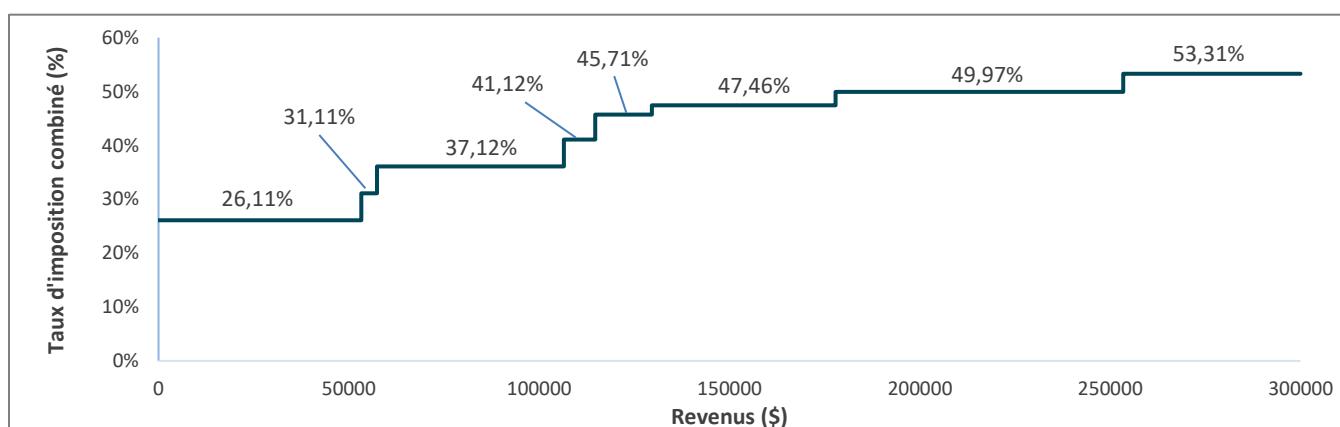
Barème d'imposition des particuliers, fédéral et Québec, année d'imposition 2026

Barème fédéral				Barème du Québec		
Revenu imposable dépasse	ne dépasse pas	Taux	Taux au Québec	Revenu imposable dépasse	ne dépasse pas	Taux
0 \$	58 523 \$	14,00 %	11,69 %	0 \$	54 345 \$	14,00 %
58 523 \$	117 045 \$	20,50 %	17,12 %	54 345 \$	108 680 \$	19,00 %
117 045 \$	181 440 \$	26,00 %	21,71 %	108 680 \$	132 245 \$	24,00 %
181 440 \$	258 482 \$	29,00 %	24,22 %	132 245 \$		25,75 %
258 482 \$		33,00 %	27,56 %			

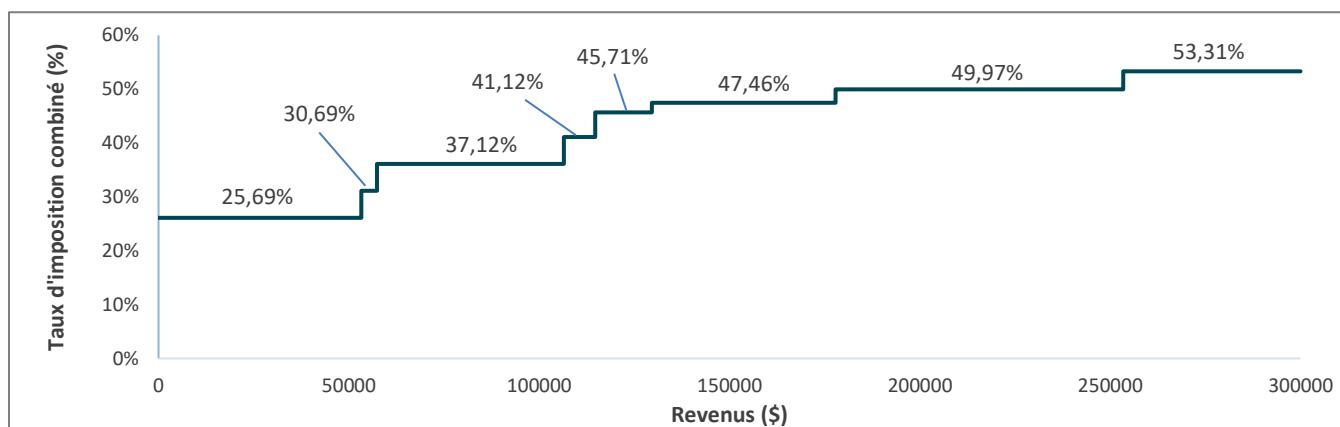
## ILLUSTRATION DE LA MESURE<sup>4</sup>

Les graphiques suivants illustrent les différents taux combinés pour les résidents du Québec, excluant les crédits personnels de base, en fonction du revenu pour les années d'imposition 2025 et 2026.

**Barème d'imposition combiné pour les résidents du Québec, excluant les crédits personnels de base, fédéral et Québec – 2025**



**Barème d'imposition combiné pour les résidents du Québec, excluant les crédits personnels de base, fédéral et Québec – 2026**



Les contribuables québécois doivent composer avec huit taux nominaux d'imposition du revenu des particuliers, qui débutent à 26,11 % (25,69 % en 2026) et continuent à progresser jusqu'à atteindre 53,31 % pour la tranche de revenus supérieurs à 253 414 \$ (258 482 \$ en 2026).

### Taux nominaux combinés – Fédéral et Québec (2025)

Revenu imposable dépasse	ne dépasse pas	Taux au fédéral (considérant l'abattement du Québec)	Taux au Québec	Taux combiné
0 \$	53 255 \$	12,11 %	14,00 %	26,11 %
53 255 \$	57 375 \$	12,11 %	19,00 %	31,11 %
57 375 \$	106 495 \$	17,12 %	19,00 %	36,12 %
106 495 \$	114 750 \$	17,12 %	24,00 %	41,12 %
114 750 \$	129 590 \$	21,71 %	24,00 %	45,71 %
129 590 \$	177 882 \$	21,71 %	25,75 %	47,46 %
177 882 \$	253 414 \$	24,22 %	25,75 %	49,97 %
253 414 \$		27,56 %	25,75 %	53,31 %

### Taux nominaux combinés – Fédéral et Québec (2026)

Revenu imposable dépasse	ne dépasse pas	Taux au fédéral (considérant l'abattement du Québec)	Taux au Québec	Taux combiné
0 \$	54 345 \$	11,69 %	14,00 %	25,69 %
54 345 \$	58 523 \$	11,69 %	19,00 %	30,69 %
58 523 \$	108 680 \$	17,12 %	19,00 %	36,12 %
108 680 \$	117 045 \$	17,12 %	24,00 %	41,12 %
117 045 \$	132 245 \$	21,71 %	24,00 %	45,71 %
132 245 \$	181 440 \$	21,71 %	25,75 %	47,46 %
181 440 \$	258 482 \$	24,22 %	25,75 %	49,97 %
258 482 \$		27,56 %	25,75 %	53,31 %

À ces huit taux s'ajoutent les deux taux applicables lorsque les crédits personnels de base sont pris en compte. Ceux-ci sont les premiers crédits dont nous allons traiter dans le guide puisqu'ils agissent comme un taux d'impôt à 0 % et sont donc réputés faire partie du régime fiscal de référence.

## Ressources complémentaires

Agence du revenu du Canada, Les taux d'imposition canadiens pour les particuliers – Année courante et années passées, [En ligne] : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/foire-questions-particuliers/taux-imposition-canadiens-particuliers-annee-courante-annees-passees.html#federal>

Agence du revenu du Canada, Rajustement de montants en fonction de l'indexation pour l'impôt des particuliers et les prestations, [En ligne] : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/foire-questions-particuliers/rajustement-montants-fonction-indexation-impot-particuliers-prestations.html>

Revenu Québec, Taux d'imposition, [En ligne] : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/nouvel-arrivant/regime-fiscal-du-quebec/taux-dimposition/>

<sup>1</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, Communiqué de presse, *Le gouvernement du Canada offrira une réduction d'impôt qui profitera à la classe moyenne* (14 mai 2024), en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2025/05/le-gouvernement-du-canada-offrira-une-reduction-dimpot-qui-profitera-a-la-classe-moyenne.html>>

<sup>2</sup> *Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> suppl.), par. 117(2) LIR et *Loi sur les impôts*, RLRQ, c. I-3, art. 750 LI.

<sup>3</sup> Le paragraphe 117.1(1) LIR et l'article 693.5 LI prévoient l'indexation des montants annuellement en fonction des hausses annuelles de l'indice des prix à la consommation.

<sup>4</sup> En raison de l'abattement de 16,5 % de l'impôt fédéral pour les résidents du Québec, les taux d'imposition fédéraux pour les particuliers sont en fait réduits de cet abattement et correspondent à ce qu'on retrouve dans la colonne « Taux au Québec » du tableau.